**Création et maintenance applicative de l’intranet**

**Acte d’engagement**

Référence du marché : 2025 11

# Parties contractantes

## Le pouvoir adjudicateur

L’Agence de l’outre-mer pour la mobilité (LADOM)

Établissement public administratif en vertu de la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer, dont le siège est sis 27 rue Oudinot 75007 PARIS

SIRET : 130 021 959 00015

APE : 84.13Z

## Identification et engagement de l’opérateur économique *(en rouge : éléments à compléter par les candidats)*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de l’ensemble des membres du groupement pour l’exécution de l’accord-cadre.

|  |  |
| --- | --- |
| **Co contractant 1** | **Le candidat se présente seul**  **Mandataire du groupement** |
| Nom de la société / raison sociale |  |
| Nom de la personne habilitée à engager la société |  |
| Adresse du siège social |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Adresse e-mail |  |
| Numéro d’identification S.I.R.E.T. |  |
| Numéro d’inscription au R.C.S. |  |
| Code d’activité principal APE |  |
| N° de T.V.A. intracommunautaire |  |
| **Co contractant 2** |  |
| Nom de la société / raison sociale |  |
| Nom de la personne habilitée à engager la société |  |
| Adresse du siège social |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Adresse e-mail |  |
| Numéro d’identification S.I.R.E.T. |  |
| Numéro d’inscription au R.C.S. |  |
| Code d’activité principal APE |  |
| N° de T.V.A. intracommunautaire |  |
|  | |

# Objet de l’accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet la création et la maintenance applicative de l’intranet.

# Règlementation

Le présent accord-cadre a été conclu à la suite d’une procédure adaptée (articles L2123-1 du code de la commande publique). Le présent accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles et est conclu avec un seul opérateur économique. Il comprend une part forfaitaire et une part à bons de commande.

# Pièces contractuelles

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité (en cas de contradiction entre les stipulations, cet ordre de priorité prévaut) :

Pièces particulières :

* L’acte d’engagement ;
* L’annexe financière ;
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
* Le mémoire technique remis par le titulaire lors de la remise des offres.

Pièces générales :

* Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics de techniques de l’information et de la communication, approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021.

# Durée

L’accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

L’accord-cadre a une durée d’un an. Il peut être reconduit trois fois pour des périodes d’un an, soit une durée maximum de quatre ans. La reconduction est tacite. Seule LADOM peut décider de ne pas reconduire l’accord-cadre. Le cas échéant, LADOM en informe le titulaire deux mois avant la date anniversaire de prise d’effet de l’accord-cadre. En cas de non-reconduction, aucune indemnité n’est due au titulaire.

# Montant forfaitaire

## Création de l’intranet

Le montant forfaitaire pour la création de l’intranet est renseigné à l’annexe financière. Ce montant n’est dû qu’une fois pour toute la durée de l’accord-cadre.

## Tierce maintenance applicative annuelle

Le montant forfaitaire annuel pour la maintenance de l’intranet est renseigné à l’annexe financière.

# Part à bons de commande

Le montant maximum de la part à bons de commande est fixé comme suit : 90 000 € HT – [montant HT de la part forfaitaire pour la création de l’intranet + (4 x montant forfaitaire annuel HT pour la maintenance de l’intranet)].

Le bordereau des prix unitaires figure à l’annexe financière. Cependant, LADOM peut émettre des bons de commande sur la base de devis transmis par le titulaire pour des prestations non mentionnées au bordereau des prix unitaires et entrant dans le périmètre opérationnel de l’accord-cadre.

# Avance *(en rouge : éléments à compléter par les candidats)*

L’avance ne porte que sur la part forfaitaire de l’accord-cadre relative à la création de l’intranet (pas d’avance sur la maintenance annuelle et sur la part à bons de commande). Le titulaire :

Demande à bénéficier au versement de l’avance dans les conditions fixées au CCAG ;

Renonce au bénéfice de l’avance.

Si aucune case n’est cochée, le titulaire est réputé avoir renoncé au bénéfice de l’avance.

# Engagement du candidat *(en rouge : éléments à compléter par les candidats)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Je soussigné :** |  |
| **Agissant en qualité de :** |  |
| * 1. **Déclare n’entrer, ainsi que chaque membre du groupement, dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner** prévu aux articles 2141-1 et suivants du Code de la commande publique ;   2. **Après avoir pris connaissance, et donc, accepté les documents contractuels mentionnés au présent document,** et, après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés dans le code de la commande publique ;   3. **M’ENGAGE, SANS RÉSERVE,** à exécuter les prestations conformément aux stipulations du présent acte d’engagement et des pièces de l’accord-cadre qui y sont mentionnées, dont je certifie avoir pris connaissance et acceptées.   L’offre ainsi présentée ne le lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de cent quatre-vingt jours à compter de la date limite de remise de l’offre. | |
| **Fait à :**  **Le :** | *Signature et cachet de la société* |

# Engagement du pouvoir adjudicateur

|  |  |
| --- | --- |
| **Je soussigné :** |  |
| **Agissant en qualité de :** |  |
| Accepte l’offre ci-dessus, | |
| **Fait à Paris**  **Le :** |  |